

Questions au Feuilleton

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour l'instant, la Chambre ne dispose d'aucun document et il n'y a aucun document que le secrétaire parlementaire soit prêt à déposer. Je ne vois pas comment je pourrais demander le consentement de la Chambre à cet effet. Comme le secrétaire parlementaire vient d'indiquer qu'il aura peut-être le document plus tard ou demain, le consentement pourra être demandé à ce moment-là.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est précisément ce que j'allais proposer. Il conviendrait que ces renseignements figurent au hansard d'aujourd'hui. Si le secrétaire parlementaire a le document plus tard aujourd'hui, nous pourrions alors revenir sur cette question et la présenter à ce moment-là.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n° 1807, 2430 et 2444.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions n° 2319, 2322 et 2448, marquées d'un astérisque?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Texte]

LES ACHATS ET LES VENTES DE MATÉRIEL DE DRAGAGE DEPUIS CINQ ANS

Question n° 1807—**M. Forrestall:**

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il acheté, au cours des cinq dernières années, du matériel de dragage d'une société privée spécialisée au Canada et, dans l'affirmative, a) de quelle société, b) pour quels montants, c) dans quel but?

2. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a-t-il vendu du matériel de dragage à une société et, dans l'affirmative, a) quand, b) à quelle société, c) pour quels montants?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Le ministère des Travaux publics et la Corporation de disposition des biens de la Couronne m'informent comme suit: 1. Non. a) Sans objet. b) Sans objet. c) Sans objet.

2. Le ministère des Travaux publics n'a vendu aucun matériel de dragage à aucune société. Tout le matériel de dragage excédentaire à ses besoins a été remis à la Société de disposition des biens de la Couronne aux fins d'aliénation. En ce qui concerne la Corporation de disposition des biens de la Couronne:

a) Date	b) Acheteur	c) Montant
le 15 juillet 1969	Gouvernement de Terre-Neuve	\$ 1,000.00
le 31 janvier 1971	M. Gordon Boisseau 1105 St. Cyrille Ouest Québec, Qué.	13,110.50
le 16 juin 1971	Province de Î.P.É. Charlottetown, Î.P.É.	300.00

[M. McIsaac.]

a) Date	b) Acheteur	c) Montant
le 11 août 1971	Ministère des Affaires indiennes et du Nord Région Maritime	100.00
le 11 août 1971	Ministère des Affaires indiennes et du Nord Région Maritime	45.00
le 28 juillet 1972	Verreault Navigation Inc. Les Méchins Co. Matane, Qué.	2,800.00
le 1 ^{er} mai 1973	Ministère des Transports Québec, Qué.	5,228.00
le 10 avril 1974	Réal Rioux Inc. Co. Matane, Québec	10,150.00
le 22 avril 1974	Oak Bay Marina Ltd. Victoria, C.-B.	37,681.00
le 13 août 1974	West Coast Salvage and Cart Co. Ltd. Vancouver, C.-B.	8,556.00
le 15 janvier 1975	M. J. R. MacDonald Charlottetown, Î.P.É.	700.00

*CN—LA DÉSFFECTATION DU TSS «PRINCE GEORGE»

Question n° 2319—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de permettre à la Division des navires à vapeur du CN de mettre hors service le TSS *Prince George* à cause de l'incendie mineur qu'il a subi?

2. La Division a-t-elle étudié la possibilité de réparer les dégâts causés par l'incendie?

3. Le gouvernement est-il au courant que la mise hors service de ce navire entraînera le chômage de 122 membres d'équipage ainsi que du personnel du bureau et du port?

4. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour trouver d'autres emplois aux marins et au personnel à terre?

5. Le gouvernement est-il prêt à voir, avec le retrait de ce navire, le transport des touristes le long de la côte du Pacifique passer encore plus aux mains de navires étrangers?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme la réponse est assez longue, les députés me permettraient-ils de la déposer comme ayant été lue d'office?

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: La réponse se lit ainsi:]

1. Le *Prince George* du CN a subi un incendie majeur qui a causé des avaries évaluées à plus de \$400,000, ce qui a rendu le navire inapte au service en mer. Il a dû, par conséquent, être retiré du service.

2. Le CN a évalué les avaries. On estime qu'il faudrait plus de deux mois de travail et près de \$400,000 pour remettre le navire en état de service. Étant donné que le navire serait retiré du service pendant environ six semaines de la saison et que le CN avait envisagé de désarmer ce navire vers la fin de la présente saison, le CN a estimé que ces réparations majeures ne pourraient être justifiées.

3. Le gouvernement comprend l'effet qu'aura ce retrait et il sait que des mesures ont été prises pour remédier à cette situation.